

Rapport de la commission concernant le préavis municipal N°2021/03

« Indemnités de la Municipalité pour la législature 2021-2026 »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission composée de :

Madame Dupraz-Rutz Véronique, Présidente,

Madame Kolly Pauline,

Messieurs Guignard David

Magnenat Adrien

Teutschmann Sacha

S'est réunie le mardi 28 septembre 2021 avec Languetin Claude, syndic, Goy Claude et Martignier Bernard, municipaux ainsi que Bersier Nicolas, Président du Conseil pour étudier le préavis susmentionné.

La commission remercie les personnes présentes pour leurs explications et leurs réponses aux questions posées. Nous avons également, lors de cette rencontre, discuté des Indemnités du Conseil Communal. Le rapport est alors composé de deux parties.

1^{ère} partie :

Demande de la Municipalité au Conseil communal son autorisation pour l'indemnisation des municipaux pour la législature 2021-2026.

Pour rappel, les tarifs de la législature précédente étaient les suivants :

Syndic : 8'000 CHF/an
Municipaux : 5'000 CHF/an
Heure de vacation : 35 CHF/h
Frais de transport : 0.70 CHF/km

La municipalité, malgré quelques changements dans les tâches qui leur sont confiées, proposent de garder les mêmes indemnités que lors de la législature précédente, soit :

Syndic : 8'000 CHF/an
Municipaux : 5'000 CHF/an
Heure de vacation : 35 CHF/h
Frais de transport : 0.70 CHF/km

Les membres de la municipalité présents nous expliquent qu'ils se sont renseignés dans les communes alentours équivalentes à la nôtre et qu'ils ont remarqué que les rémunérations étaient du même ordre

de grandeur. Ils nous précisent que les heures de vacation ne comprennent pas les séances de Municipalité et de Conseil communal, mais concernent uniquement les rendez-vous et séances supplémentaires liées à leurs dicastères.

2^{ème} partie :

Le bureau du Conseil communal propose de maintenir les mêmes indemnités pour la législature 2021-2026 soit :

Président :	1'000 CHF/an
Secrétaire :	1'200 CHF/an
Commission de gestion :	600 CHF/an
Journée d'élection :	50 CHF
Journée de votation :	30 CHF
Jeton de présence au conseil :	25 CHF
Jeton de présence en commission :	25 CHF

La commission estime qu'il n'y a pas lieu de demander de modification.

En conclusion,

le Conseil,

- Vu le préavis municipal n°2021-03 relatif aux indemnités de la Municipalité pour la législature 2021-2026
- Oui le rapport de la commission désignée pour l'étude de cet objet
- Considérant que ces objets ont été portés à l'ordre du jour

Décide,

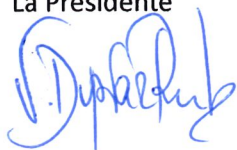
- D'accorder aux membres de la Municipalité, pour la législature 2021-2026, les indemnités proposées, sans indexation pour la durée de la législature.
- D'accorder aux membres du Conseil Communal, pour la législature 2021-2026, les indemnités proposées, sans indexation pour la durée de la législature.

et

- De relever la commission de son mandat.

Vaulion, le 30.09.2021

La Présidente



Dupraz-Rutz Véronique

Le rapporteur



Kolly Pauline